



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 47160

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés rencontrées par les citoyens titulaire d'un permis de conduire pour connaître le nombre de points restant sur leur permis. Certes, il est possible de connaître le nombre de points restant sur son permis de conduire en se rendant en Préfecture, ou en sous-préfecture, en écrivant également au services préfectoraux ou par l'intermédiaire du site Internet "télépoints". Sur cette dernière possibilité, il est nécessaire de demander au préalable un identifiant et un code confidentiel sécurisé en faisant une démarche auprès de la Préfecture. Il lui demande s'il entend modifier la procédure et faire transmettre à tout titulaire d'un permis de conduire un identifiant et un code confidentiel pour que le solde du capital points soit consultable par Internet par tous.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47160

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13403

Question retirée le : 13 mai 2014 (Fin de mandat)